



Chers Clients

La présente est pour aviser qu'effectif le 1er Janvier 2020, notre Agent Aérien actuel va nous imposer une surcharge afin de palier avec le manque de pilotes d'avions. En effet, un surplus de pilotes à embaucher devient nécessaire afin de régulariser leurs heures de vols.

Cette Surcharge sera de 5.6% et sera appliqué en 2 Phases:

Effectif le 1er Janvier 2020 : 2.8%;

Effectif le 1er Avril 2020 : 2.8%.

Cette Surcharge sera appliquée sur toutes les expéditions aériennes à l'échelle nationale et sera indiquée comme suit, sur votre Facturation : NAV / PFS.

Nous vous remercions pour votre confiance envers ATS Santé et apprécions votre compréhension sur cette situation impromptue.

Merci,

ATS Santé